Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260629-2026_06_29_04-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026

NOMBRE

De Conseillers en exercice : 29

De Conseillers présents : 21

De votants : 25

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Vezin-le-Coquet convoqué le vingt-trois juin, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Paul Le Meut, Maire.

Étaient présents :

Mme AÏT ALI Aïcha - Mme AMBROISE Virginie - M. AUVÉ Samuel - M. BEAUSSIER Benoit - Mme BIDAN Florence - Mme BOUDET Christine - M. FEUNTEUN Gwenn - Mme GODIN MAILLARD Maryline - Mme HUTEAU Anaëlle - M. LE MEUT Paul - Mme LEMESLE Catherine - M. MAROUZÉ Didier - M. MARTINE Gaëtan - Mme MIALON Mélissa - M. OLLIVIER Jean - M. PIGAL Sébastien - Mme QUELLEUC Martine - Mme QUÉMÉNER Aurélie - M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier - M. THOMAS Yann - M. WACHTER Fabrice

Étaient absents :

M. BAH Abdoul - Mme BEAUSSIER Imène - M. ERRAMI Noureddine - Mme FRIQUET Chantal - M. GREDOIRE Jordan - Mme KULOVAC Ferzada - Mme LAHAYE Marie-France - Mme O'BAVAMIAN Aurélie

Pouvoirs de vote :

M. BAH Abdoul à Mme HUTEAU Anaëlle
Mme FRIQUET Chantal à M. PIGAL Sébastien
M. GREDOIRE Jordan à M. THOMAS Yann
Mme LAHAYE Marie-France à M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier

Secrétaire :

M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260629-2026_06_29_04-DE

VILLE DE VEZIN le-Coquet

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2026

VIE SCOLAIRE – ENFANCE JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

Réf. : EP/VLB/26/04

OBJET 7.5 – NOUVEAU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DU SOUTIEN MUNICIPAL AUX ASSOCIATIONS
PJ : Règlement d'attribution des subventions aux associations

EXPOSÉ

La municipalité réaffirme l'importance de la vie associative pour la commune, tant pour l'animation du territoire que pour le lien social, les solidarités, les pratiques sportives, culturelles et citoyennes.

Dans le cadre de ses engagements, la commune souhaite renforcer son soutien aux associations locales, notamment par une augmentation de l'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions.

Cette volonté s'accompagne de la mise en place d'un cadre plus lisible et plus transparent pour l'attribution des aides communales.

Le règlement annexé au présent rapport a ainsi pour objet de définir les principes, critères et modalités d'attribution des subventions aux associations, afin de garantir un traitement équitable des demandes et une meilleure lisibilité de l'intervention de la commune.

En conséquence et étant entendu l'exposé de M. Thomas, conseiller délégué au Sport - Santé, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le règlement d'attribution des subventions aux associations annexé au présent rapport de délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre ce règlement.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le règlement d'attribution des subventions aux associations annexé au présent rapport de délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre ce règlement

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,

Didier SCHLAGDENHAUFFEN

Le Maire,

MAIRIE de VEZIN-LE-COQUET
Ille-et-Vilaine

Paul LE MEUT